

Vendredi 18 octobre 2019

## Voie Verte le Trait, Yainville et Duclair : un nouvel itinéraire pour les modes doux

Dans le cadre de sa politique de mobilité et environnementale, la Métropole Rouen Normandie favorise l'usage du vélo sur le territoire en lien avec les communes dans le cadre des réflexions menées plus largement sur l'aménagement de l'espace public. Elle continue la mise en œuvre de son schéma directeur des aménagements cyclables. Et afin d'augmenter la part modale des déplacements à vélo, elle continue les aménagements des pistes cyclables visant à compléter le réseau cyclable métropolitain. Grand projet de la Métropole pour le développement des modes doux, la voie verte entre Le Trait et Duclair, via Yainville, offre désormais un aménagement sur 10 km réservé aux cyclistes, piétons et accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle constitue également un élément important de la dynamique touristique qui anime la boucle de Jumièges. Accessible aux vélos, piétons et personnes à mobilité réduite, la voie verte est aussi bien un chemin sécurisé pour les loisirs que pour les déplacements des habitants.



## Un projet majeur du territoire Austreberthe-Cailly...

L'ancienne voie ferrée, qui fait l'objet d'un transfert de gestion de la SNCF à la Métropole, s'étend sur plus de 10 km en traversant Le Trait, Yainville et Duclair. Dans le cadre des projets de territoire, sera étudiée la prolongation de la voie verte vers la vallée de l'Austreberthe/Villers-Écalles.

Au niveau local, à Duclair mais aussi au Trait, cet aménagement constitue une véritable armature pour les modes doux en reliant de nombreux équipements, notamment quatre établissements scolaires desservis depuis la voie verte, et en assurant des liaisons inter-quartiers. La sécurisation de la traversée piétonne et cyclable RD982 à Yainville permet également à la commune d'être connectée à la voie verte.

Cet aménagement s'inscrit pleinement dans la dynamique touristique de la boucle de Jumièges en proposant un équipement sportif, de loisirs et de promenade qui prend part sur une section de l'itinéraire national de la Seine à Vélo.



... et un maillon de la Seine à Vélo

La Voie Verte entre Duclair, Yainville et Le Trait constitue un maillon de l'itinéraire national des véloroutes et voies vertes « La Seine à Vélo » qui doit relier Paris au Havre et à Deauville pour un linéaire d'environ 520 km et dont l'ouverture au public est prévue pour le mois de juin 2020.

Qu'est-ce qu'une voie verte ?

Selon le code de la route, la voie verte est une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non-motorisés, des piétons et des cavaliers.

Elle possède des caractéristiques techniques définies par un cahier des charges national :

- Largeur de 3 à 5m
- Déclivité maximale de l'ordre de 3 %
- Très haut niveau de sécurité, notamment aux intersections avec le réseau routier - Un revêtement adapté aux différents usagers, utilisable toute l'année de type enrobé noir
- Un traitement paysager adapté au site



À l'initiative du Trait avec les communes de Duclair et Yainville, le Parc Naturel des Boucles de la Seine et la Métropole ont travaillé pour la valorisation des points d'intérêts touristiques et patrimoniaux situés le long de la voie verte.

18 panneaux seront posés prochainement permettant d'apporter des informations sur les richesses patrimoniales, naturelles, environnementales et économiques des trois communes traversées.

## Le patrimoine ferroviaire valorisé

Neutralisée techniquement en 1996 cette voie de chemin de fer a été exploitée pendant plus de 100 ans pour le transport de voyageurs et de fret, imprégnant le territoire de son empreinte. Le projet d'aménagement a conservé des éléments du patrimoine ferroviaire, ainsi que l'ambiance industrielle du site.



Les aménagements de la voie verte visent à sublimer la nature et les paysages variés qui défilent le long des 10 km. Des arbres et arbustes viendront compléter les espèces végétales déjà présentes le long du chemin et plusieurs revêtements (enrobé noir, béton balayé, résine) ont été utilisés pour marquer les différentes circulations et traversées. Des potelets et barrières pivotantes en bois sont positionnés pour marquer les accès aux anciens passages à niveaux.

Par endroit, du mobilier (tables, bancs...) ainsi que de la signalétique et du balisage, rendront la promenade agréable et sécurisée.

## Financement du projet

Les municipalités concernées par le projet ont été impliquées dès l'origine du projet qui est porté financièrement par la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie. Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine et SNCF Réseau ont été associés dans la conduite du projet reconnu d'intérêt métropolitain en octobre 2012. La Métropole l'a également inscrit dans le Schéma Directeur Métropolitain des Aménagements Cyclables figurant dans le Plan de Déplacements Urbains approuvé en décembre 2014.

Le coût du projet est estimé à 3 051 363 millions d'euros TTC.



La Métropole Rouen Normandie finance le projet à hauteur de 1 271 651,65 M€.



Le Département de la Seine-Maritime finance le projet à hauteur de 1 271 651,64 M€.



La Région Normandie participe au financement du projet à hauteur de 508 260 M€.

## Contacts Presse

Perrine BINET

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 / 07 64 67 18 05

Marion FALOURD

[marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54